

Mountain, du Manitoba, ayant une élévation générale de 2,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, forme un contraste avec les plaines fertiles à l'est. En Ontario, l'on trouve trois petits parcs nationaux, la Pointe-à-l'Éc, les Îles de la baie Georgienne, et les Îles du St-Laurent, qui ont été établis principalement comme zones de récréation. Les parcs nationaux Fort-Anne, en Nouvelle-Ecosse, et Fort-Beauséjour, au Nouveau-Brunswick, entourent des sites notables dans l'histoire des débuts du Canada.

Les plus récentes additions au système des Parcs Nationaux ont été faites dans les Provinces Maritimes. Le parc national des Highlands du Cap-Breton, une étendue de 390 milles carrés, est situé dans la partie septentrionale de l'île du Cap-Breton entre le golfe St-Laurent et l'Océan Atlantique. Sa côte rugueuse et pittoresque et son intérieur montagneux qui ressemble beaucoup aux highlands d'Ecosse sont accessibles de Chéticamp et d'Ingonish par un autostrade pittoresque appelé la Piste de Cabot. Le parc national de l'île du Prince-Edouard, d'une superficie de sept milles carrés, s'étend sur une distance de 25 milles en bordure de la côte nord de l'île. Ses principaux attraits sont ses superbes plages de sable qui comptent parmi les plus belles de l'Est du Canada et offrent des facilités incomparables pour le bain de mer. Le développement systématique de ces régions de parcs pourvoit aux facilités d'amusements, y compris les terrains de golf et les pavillons de baigneurs.

Les parcs spéciaux d'élevage ont été établis pour la protection de différentes espèces de mammifères sauvages menacées d'extinction, telles que le bison, le wapiti (élan), l'antilope à cornes fourchues, qui maintenant se multiplient dans des conditions naturelles dans d'immenses enceintes spécialement aménagées pour leurs besoins. Parmi ces parcs se rangent les parcs Elk Island et Buffalo, en Alberta, qui renferment de grands troupeaux de bisons, d'élans, d'orignaux et de chevreuils et le parc Nemiskam, aussi de l'Alberta, qui forme le sanctuaire de l'antilope.

Dans ces parcs nationaux la vie sauvage jouit de la plus grande protection et les conditions primitives naturelles sont maintenues dans la mesure du possible. L'administration locale des parcs est effectuée par des surintendants résidents, aidés de gardiens qui ont le double rôle de garde-chasse et de garde-forestier. Les moyens de récréation sont nombreux et variés et dans certains parcs des terrains de golf, des courts de tennis, des piscines, des pavillons de baigneurs et autres amusements ont été ajoutés aux attractions naturelles. Un bon nombre de parcs possèdent aussi des terrains de campement bien aménagés avec routes pour l'accommodation des automobilistes et autres visiteurs.

En plus d'être desservis par les réseaux de chemin de fer du Canadien Pacifique et du Canadien National la plupart des parcs sont ou traversés par ou reliés aux principales artères des grandes routes. La branche des Parcs Nationaux a construit plus de 600 milles de routes pour automobiles; ces routes peuvent résister à toutes les températures et elles ont grandement contribué à l'ouverture de plusieurs endroits de la plus pittoresque beauté. Les autres régions ont été rendues accessibles par la construction de pistes d'une longueur combinée de plus de 2,800 milles.

*Traité des oiseaux migrateurs.*—Ce traité et la législation l'appliquant à travers le Canada sont sous la juridiction de la branche des Parcs Nationaux du ministère des Mines et Ressources. Ce traité, effectif depuis 1916, a pour but la protection des oiseaux migrateurs du Canada et des Etats-Unis. Les renseignements concernant ce traité et les règlements concernant son application peuvent être obtenus du commissaire des Parcs Nationaux, à Ottawa.